Les pièces du PLU en vigueur de Saint-Martin-de-Castillon impactées par la modification du PLU sont :

- Le zonage du PLU (deux emplacement réservés supprimés, point 1),
- La liste des emplacements réservés (point 1) ;
- Le règlement du PLU (points 2 et 3) ;
- L'annexe concernant les changements de destinations (point 4).

Point 1 : Suppression de deux emplacements réservés

Contexte

La commune avait positionné deux emplacements réservés dans le PLU en vue de réaliser des parkings. Ces projets ont été abandonnés et entérinés par délibération du conseil municipal.

Objet de la modification

Le point 1 consiste à supprimer :

a- L'emplacement réservé n°1.2.

✓ Évolution du zonage



b- L'emplacement réservé n°1.6.

✓ Évolution du zonage

